Produits de la mer : Le pôle halieutique d'Agadir prend forme

Actualité Agadir et région

Posté par: Visiteur

Publié le : 15-02-2008 20:00:00

· Réunion du premier comité de pilotage
· Les études préliminaires dévoilées

Le projet du pôle halieutique d'Agadir se concrétise. Ce projet dont l'accord-cadre a été signé le 14 mars 2007 a fait l'objet, récemment, d'une réunion du comité de pilotage. Un comité composé des représentants de la Région du Souss-Massa-Drâa, le fonds Igrane, le Crédit agricole et Medz, filiale de CDG développement. Au rendez-vous notamment, Rachid Filali pour la région, Aziz Akhannouch pour le ministère de tutelle et Ali Ghannam pour MedZ. Ahmed Chami, ministre de l'Industrie et du Commerce était également présent. Au menu de la rencontre, les résultats de l'étude confiée au cabinet Valyans Consulting, en octobre dernier. Les conclusions de cette étude ont gravité autour de trois axes principaux, eux-mêmes subdivisés en plusieurs autres points.

Le premier souci fut d'établir un diagnostic de la filière aux niveaux mondial, régional, national et local. Un diagnostic établi selon différents paramètres. Parmi eux, les questions de disponibilité de la ressource mondiale et nationale, les réglementations douanières et sanitaires, ou la recherche et développement sur le plan local et national.

Le second point concerne le benchmarking à l'international des principaux pôles halieutiques, où l'on s'inspire d'expériences internationales de renom, tels le Seafood Hub de l'île Maurice ou le pôle de Vigo, premier port de pêche européen.

Quant au troisième axe, il consiste à identifier les couples marchés/produits porteurs : une approche basée sur la ressource disponible au Maroc ainsi qu'une autre sur les marchés cibles sur lesquels le pays peut s'aligner, tout en restant suffisamment compétitif.

Rappelons que ce pôle halieutique aura pour mission d'optimiser le rendement de la filière pêche, à travers l'animation et la coordination entre les différents acteurs du secteur. Le choix du Souss-Massa-Drâa a été motivé par plusieurs paramètres. Les potentialités d'Agadir, capitale de la région, en font un site tout indiqué pour le développement de ce projet. Sa situation géographique, sa proximité avec les ressources naturelles en pêche ainsi qu'avec les lieux de commercialisation, sont autant d'atouts qui la rendent apte à accueillir un projet d'une telle envergure. En outre, Agadir dispose d'importantes infrastructures de transport : 2 aéroports, 5 ports et un réseau routier dense. A noter que l'autoroute reliant la capitale du Souss à Marrakech est en cours de réalisation.

En matière d'industrie halieutique, signalons qu'Agadir dispose également de la première plate-forme de transformation du pays, ainsi que de zones industrielles et de nombreuses unités de production. N'oublions pas la présence de divers instituts de recherche et de formation.

Par ailleurs, la création de deux parcs d'activités pour accompagner le projet est également annoncée. Le premier sera dédié à l'industrie et la logistique. Il sera situé à 30 km d'Agadir et à

proximité des infrastructures de communication. Le second visera l'approvisionnement et la transformation primaire dans l'enceinte portuaire.

Enfin, le groupement signataire de l'accord-cadre s'engage à réaliser le pôle d'activité destiné à la transformation des produits de la mer. La réalisation de la zone portuaire dédiée à l'approvisionnement et la transformation primaire fait l'objet d'une concertation entre l'Office national des pêches, l'Agence nationale des ports et Medz.

L'économiste